

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal

Lundi 4 juillet à 20h

L'an DEUX MIL VINGT-DEUX, et le quatre du mois de JUILLET, le Conseil Municipal de la commune de LA CHAPELLE DE GUINCHAY s'est réuni à la salle du Conseil Municipal.

Secrétaire de la séance : Madame Stéphanie ARQUÉ

Présents : M. Hervé CARREAU, M. Franck BARRET, Mme Sandrine JAILLOUX, M. Didier PIN, Mme Séverine GUILLOUX, M. Alain JOSEPH, Mme Stéphanie ARQUÉ, Mme Josiane MOULIN, M. Pierre-Yves PERRACHON, M. Gilles SAUNIER, Mme Isabelle GIL, M. Gaël FROMENTÉ, Mme Fabienne GAUTREAU, Mme Stéphanie THOMAS, Mme Séverine FALCOTET, Philippe LOURENÇO, M. François COLLOVRAY, M. Guillaume BOUCHACOURT, Mme Laetitia CARRACO, Mme Brigitte GUILLAUME, M. Bernard GONNET, Mme Martine CHAMPALE, M. Jean-Emmanuel SCOTTO, M. Bernard PETIT.

Excusés : Mme Laurence FRANQUEMAGNE (pouvoir à Sandrine JAILLOUX), Mme Florence BARCELLA (pouvoir à Séverine FALCOTET), M. Carlos ESTEVES (pouvoir à Bernard GONNET).

Le quorum est atteint.

1. Désignation du secrétaire de séance

Rapporteur : Hervé CARREAU

Vu le Code général des collectivités territoriales et son article L 2121-15 précisant qu'au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire,

Vu l'article 11 du Règlement intérieur du Conseil Municipal,

Considérant que le secrétaire assiste le Maire pour la vérification du quorum, la validité des pouvoirs, les opérations de vote, le dépouillement des scrutins et que la responsabilité du procès-verbal de séance lui revient,

Considérant que la désignation du secrétaire de séance n'a pas lieu de se tenir au scrutin secret,

Le rapporteur entendu,

Le CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE :

- De ne pas avoir recours au vote à bulletin secret,
- De désigner Stéphanie ARQUÉ comme secrétaire de séance.

2. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 7 juin 2022

Rapporteur : Hervé CARREAU

Vu les articles L 2121-25 et L 2121-26 du Code général des collectivités territoriales,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 7 juin 2022.

3. Compte rendu des réunions et commissions

- ✓ Commission finances du 21 juin
- ✓ Commission communication, culture et vie associative du 22 juin
Un doodle sera envoyé aux conseillers pour la distribution du bulletin le 18 juillet afin de connaître les disponibilités de chacun
- ✓ Commission enfance et familles du 27 juin
- ✓ Commission économie, commerces et développement durable du 28 juin
- ✓ Commission voirie, urbanisme et cadre de vie du 29 juin

Le Maire et les Adjoint(e)s présentent les conclusions des réunions et commissions municipales qui se sont tenues depuis le dernier Conseil Municipal.

4. Tarif des repas au restaurant scolaire

Rapporteur : Sandrine JAILLOUX

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°20/2021 du 7 juin 2021 portant modification du prix des repas au restaurant scolaire,

Vu l'avis favorable de la commission « enfance et familles » en date du 27 juin,

Considérant que la commune souhaite revaloriser le prix des repas au restaurant scolaire,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE les nouveaux prix des repas au restaurant scolaire à compter du 1^{er} septembre 2022, de la manière suivante :

Tarifs restaurant scolaire (Tarifs à compter du 1er septembre 2022)		
Quotient familial	école maternelle	école élémentaire
≤ 645	3,30 €	3,70 €
646 < X ≤ 880	4,00 €	4,40 €
≥ 881	4,10 €	4,50 €
repas enfants occasionnels	5,40 €	5,90 €
professionnels	5,90 €	
adultes repas exceptionnel	6,80 €	

DIT que du 8 juillet au 31 août 2022, un tarif de 4,40€ sera appliqué pour les repas « élémentaire, quotient familial supérieur ou égal à 881 », tarif de référence pour la facturation des associations autorisées à prendre leur repas au restaurant scolaire pendant leurs stages.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte utile en la matière.

5. Tarifs ALSH et périscolaire du mercredi

Rapporteur : Sandrine JAILLOUX

Le Maire précise que la CAF a rappelé cette exigence de grille tarifaire à respecter dès cet été. A la rentrée, un travail plus approfondi sera à faire pour revoir toute la grille tarifaire du fait de l'augmentation du coût des repas au restaurant scolaire.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°03/2021 du 11 janvier 2021 portant modification des tarifs enfance et famille, notamment ceux relatifs à l'ALSH et périscolaire du mercredi,

Vu l'avis favorable de la commission « enfance et familles » en date du 27 juin,

Considérant que la commune souhaite réviser les tarifs ALSH et périscolaire du mercredi,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE les nouveaux tarifs de l'ALSH et périscolaire du mercredi de la manière suivante :

Tarifications ALSH/ PERISCOLAIRE DU MERCREDI

QF	< 500	501 à 700	701 à 1000	> 1000
Journée repas chapellois	6,60 €	8,75 €	12,40 €	15,50 €
journée repas extérieurs	6,60 €	10,40 €	14,75 €	17 €
journée chapellois	5 €	7,20 €	11,40 €	13,40 €
journée extérieurs	5,50 €	8,75 €	12,40 €	15,50 €
1/2 journée repas chapellois	4,50 €	6,50 €	8,40 €	10,20 €
1/2 journée repas extérieurs	5 €	7,20 €	10,40 €	12,40 €
1/2 journée chapellois	2 €	3,10 €	4,60 €	6 €
1/2 journée extérieurs	3 €	4,10 €	5,30 €	7 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte utile en la matière.

6. Demande de subvention de l'Amicale Boules chapelloise

Rapporteur : Stéphanie ARQUÉ

Le Maire évoque un problème de mails pour la transmission du dossier de subvention 2022, à l'origine du retard du dépôt par l'association.

Franck BARRET espère qu'il n'y ait pas d'autres associations dans ce cas.

Isabelle GIL demande s'il s'agit d'une subvention que la commune verse habituellement. Le Maire lui répond par l'affirmative.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 1611-4, L. 2541-12 et L. 2121-29 ;

Vu l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu la délibération n°23/2022 en date du 4 avril 2022 portant attribution des subventions aux associations au titre de l'année 2022,

Vu la demande de l'Amicale Boules chapelloise,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

ATTRIBUE une subvention de 1 200€ à l'Amicale Boules chapelloise au titre de l'année 2022,

DIT que les crédits alloués sont prévus au budget primitif 2022 et pourront faire l'objet d'un contrôle de leur bonne exécution par la collectivité,

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au versement de ladite subvention.

7. Ressources humaines : actualisation du tableau des effectifs

Rapporteur : Hervé CARREAU

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le tableau des effectifs de la commune,

Vu le recrutement d'un nouveau référent famille dans la collectivité

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant que l'évolution de la commune et l'adaptation des moyens humains nécessite la création d'un poste d'adjoint d'animation à temps complet ;

Sous réserve de l'avis favorable du comité technique,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE, à compter du 1^{er} août 2022,

- DE FERMER le poste d'agent social territorial à temps complet ;
- D'OUVRIER un poste d'éducateur de jeunes enfants à temps complet.

MODIFIE le tableau des effectifs en conséquence,

AFFECTE les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent à nommer,

8. Contrats d'apprentissage

Rapporteur : Hervé CARREAU

Josiane Moulin demande quels services seraient susceptibles d'accueillir ces apprentis.

Le Maire répond à Bulle de Vie et aux services techniques aux bâtiments.

Gilles SAUNIER demande si la commune a déjà trouvé les jeunes en question. Le Maire répond qu'on est en train d'aboutir, oui.

Suite à la demande de Brigitte GUILLAUME, le Maire précise que le choix des apprentis s'effectue à l'issue d'un entretien réalisé en présence des responsables de service concernés.

Une animatrice municipale va devoir partir en formation pendant plusieurs mois et la présence d'un apprenti permettra de combler cette absence. Aux services techniques, les effectifs sont limités. La présence d'un apprenti fera du bien.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code du travail, et en particulier les articles L. 6211-1 et suivants, les articles D. 6211-1 et suivants ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 12-1 5° ;

Vu la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel ;

Vu la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022, notamment son article 122 prévoyant que le CNFPT versera aux CFA les frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et établissements publics ;

Vu l'ordonnance n°2020-387 du 1er avril 2020 portant mesures d'urgence en matière de formation professionnelle ;

Vu le décret n° 2016-1998 du 30 décembre 2016 fixant la liste des collectivités territoriales autorisées à participer aux expérimentations prévues aux articles 76 et 77 de la loi n° 2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels ;

Vu le décret n° 2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du Centre national de la fonction publique territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant ;

Considérant que le contrat d'apprentissage est un contrat de droit privé par lequel l'employeur s'engage, outre le versement d'un salaire, à assurer à l'apprenti une formation professionnelle complète, dispensée pour partie en entreprise et pour partie en centre de formation d'apprentis ou section d'apprentissage (article L. 6221-1 du code du travail). L'apprenti s'oblige, en retour, en vue de sa formation, à travailler pour cet employeur, pendant la durée du contrat, et à suivre cette formation ;

Considérant que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 29 ans révolus d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration ; que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre ;

Considérant que la rémunération est versée à l'apprenti en tenant compte de son âge et de sa progression dans le ou les cycles de formation qu'il poursuit ;

Considérant que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui ;

Considérant qu'il revient à l'assemblée délibérante de délibérer sur la possibilité de recourir au contrat d'apprentissage ;

Sous réserve de l'avis du comité technique,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE de recourir au contrat d'apprentissage ;

AUTORISE le Maire à exécuter toutes les démarches nécessaires au recrutement des apprentis suivants :

- 1 apprenti au service enfance et famille ;
- 1 apprenti aux services techniques.

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis.

9. Décisions du Maire prises en vertu de l'art. L 2122-22 du CGCT

Rapporteur : Hervé CARREAU

Sont présentées les décisions du Maire prises en vertu des délégations de pouvoir consenties lors du Conseil Municipal du 7 juin 2022 :

N°21-2022 : renouvellement du bail pour les « saveurs du terroir », durée 1 an, loyer mensuel 300€ ;

N°22-2022 : attribution de la concession B56 pour 30 ans ;

N°23-2022 : demande d'aide au titre du fonds de concours MBA pour le « soutien à la vidéoprotection des PAV » ;

Pierre-Yves PERRACHON demande si tous les PAV de la commune bénéficient de ce fonds de concours. Le Maire lui répond que seuls des dossiers ont été déposés pour l'installation d'une vidéosurveillance aux Darroux, à la gare, au Pressoir et à la Maison de Pays.

N°24-2022 : renouvellement de la concession i 07 pour 30 ans ;

10. Agenda et informations du mois

Le Maire présente les principales actualités et informations à relever depuis le dernier Conseil Municipal.

- Résultats sportifs (foot, basket, tennis, etc.).

Pour le Basket

Séniors masculins : 2ème du championnat départemental, accession en région et Vainqueur de la coupe Truchot (département).

U18F région (en CTC) : 2ème du championnat BFC

U18F département (en CTC) : 4ème du championnat

U17M2 département (CTC) : 3ème du championnat

U17M3 département (CTC) : 4ème du championnat

U15F région (en CTC) : 2ème du championnat BFC

U15M2 région (en CTC) : 13ème du championnat BFC

U13F région (en CTC) : 5ème execo

U13.2F département (CTC) : 1ère du championnat

U13M région (en CTC) : 10ème du championnat BFC

U13M2 département (CTC) : 2ème du championnat

U13M3 département : 6ème du championnat

Pas de classement pour les plus petites catégories (U7 à U11)

Boules

Bixente Dumord en U15 demi-finaliste de la Coupe de France

Justine Perras U15 ¼ de finale du championnat de France

Plusieurs licenciés qualifiés pour le championnat de France 2022.

ASC Foot

Les seniors A maintien en R1 6ème sur 12

Les seniors B maintien en D1 6ème sur 13

Les seniors C 11ème sur 11 descentes en D4

Pour les catégories jeunes la mise en place du pôle jeunes a porté ses fruits on peut noter la 1ère place de nos U15 en entente avec Romanèche. Entente qui va s'étendre sur toute les catégories jeunes la saison prochaine c'est à dire de U6 à U18.

Tennis

Entrée cette année dans le circuit départemental pour Clémentine qui a 10 ans. Elle a décroché sa place dans 2 finales du championnat de Saône et Loire cette année et en a remporté une. Les finales départementales auront lieu à Châlon sur Saône en septembre prochain et Clémentine pourra y défendre sa place !

Deux équipes hommes, une équipe femmes et deux équipes mixtes ont été engagées pour les championnats départementaux d'hiver, préparatoires aux championnats de printemps. Cela représente 17 membres du club, qui ont pu affronter les équipes de Cluny, Hurigny, Mâcon, Saint Germain du Plain, Saint Remy, Prissé, Le Creusot, Saint Germain du Bois, Montceau les Mines et Virey-Lessard.

L'équipe 1 hommes remporte 7 matchs, pour un bilan de 2 rencontres gagnées. Elle termine classée deuxième de sa poule.

L'équipe 1 femmes l'équipe féminine a remporté la finale du championnat de S&L contre Charnay et accède en régional.

L'équipe 2 hommes remporte 5 matchs, pour un bilan de 1 rencontre gagnée et 2 rencontres perdues. Elle termine classée troisième de sa poule.

L'équipe 1 mixte remporte 4 matchs, pour un bilan de 1 rencontre gagnée et 2 rencontres perdues. Elle termine classée troisième de sa poule.

L'équipe 2 mixte remporte 6 matchs, pour un bilan de 1 rencontre gagnée, 1 rencontre nulle et 1 rencontre perdue. Elle termine classée troisième de sa poule.

Championnats par équipes de printemps

Deux équipes hommes et une équipe femmes ont été engagées pour les championnats de printemps. Cela représente 25 membres du club, qui ont pu affronter les équipes de Dole, Fontaine lès Dijon, Beaune, Ouroux sur Saône, Haut Jura, Crissey, Montceau les Mines, Bourbon Lancy, Sennecey le Grand, Hurigny, Simandre, et Saint Marcel.

L'équipe 1 hommes, évoluant en division régionale 2, était la plus faible de sa poule. Arracher la moindre victoire était un défi à chaque rencontre. L'équipe remporte 6 matchs, pour un bilan de 1 rencontre nulle et 4 rencontres perdues. Sans surprise, elle termine classée dernière de sa poule, pour une descente en régionale 3 prévue l'année prochaine

L'équipe 1 femmes, évoluant en division départementale 1, a réalisé un très bon championnat. Elle termine classée première de sa poule, pour une montée en régionale 3 l'année prochaine. Une finale jouée et gagnée contre Charnay qui leur donne le titre de championne départementale.

L'équipe 2 hommes, évoluant en division départementale 3, remporte 8 matchs, pour un bilan de 2 rencontres nulles et 2 rencontres perdues. Elle termine classée dernière de sa poule, pour une descente en départementale 4 prévue l'année prochaine.

Championnat par équipe junior 13/14 ans

Une équipe garçons a été engagée en championnat junior 13/14 ans. Cela représente 3 membres du club, qui ont pu affronter les équipes de Saint Remy, Mâcon et Chalon sur Saône.

L'équipe remporte 2 matchs, pour un bilan de 3 rencontres perdues. Elle termine classée dernière de sa poule.

Un grand bravo à tous ces sportifs que nous mettrons à l'honneur lors du Forum

- Une caméra a été posée au parc à chèvres, suite aux diverses incivilités et vol du bouc.
- Courrier fait à la SNCF pour la dégradation du sous-terrain à Pontanevaux Le Maire fait lecture de la réponse de la SNCF qui informe la commune que leurs services compétents en sont informés, avec calendrier d'intervention à venir.
- Le Kangoo électrique pour la police municipale est commandé. Les prévisions budgétaires sont respectées.
- Point sur les Distributeurs Automatique de Billets (DAB) : on attend la réponse de Bi1 qui a été sollicité pour l'installation d'un DAB. Et le Maire a assisté à une visio avec Loomis en présence de Didier PIN : Loomis propose 2 sortes de DAB, soit un container posé à l'endroit souhaité, soit un DAB dans un local libre. On retrouve ces systèmes principalement dans le Sud dans les lieux très touristiques pour le retrait

l'argent. L'investissement est de 40K€ avec un loyer de 1000€ par mois. Coût très élevé et la commune n'a pas intérêt à investir dans ce système.

- Nouveau contrat signé pour la machine à affranchir : 455 € / an au lieu de 1400€ / an
- La commune est sollicitée pour la deuxième fois pour la vente d'un terrain appartenant à la commune (projection). Brigitte GUILLAUME demande si la parcelle est constructible tout de suite. Le Maire et Frank BARRET répondent que c'est le cas, mais que le terrain de 1607m² est enclavé. Cela ne pourra se concrétiser que dans le cadre d'une programmation d'ensemble, compte tenu que les terrains nus adjacents n'appartiennent pas à la commune et permettent la connexion avec le bâti existant. Suite à la question de François COLLOVRAY, la commune ne sait pas si les propriétaires alentours sont vendeurs.
- Date des conseils municipaux d'ici la fin de l'année : le 5 septembre à 20h, le 3 octobre à 20h, le 7 novembre à 19h, le 5 décembre à 19h
- Les feux d'artifice de la Chapelle se déroulent le 16 juillet.
- Plan Canicule. Séverine Bonin et Claire ont contacté par téléphone les personnes vulnérables de la commune afin de prendre de leurs nouvelles.
- Jobs d'été aux services, la commune accueille : en Juillet, Elisa KIJANKA et Thimoté BARBIER ; En Août, Pierre-Yves CHABOUD et Anthony JAILLOUX.
- Résultat du passage au conseil de discipline de Pascal Léger : sanction du 2^e groupe, à savoir exclusion temporaire de 15 jours.
- Nouveau minibus 9 places livré le 23 juin. La date de réception avec les partenaires est prévue le vendredi 16 septembre à 19h à la Maison de Pays.

CR AG des Charmilles : Centre d'accueil à Mâcon. Il y a 1.5 million de sans-abris en France. Ils ont 8 salariés, dont 2 gardiens de nuit, beaucoup de bénévolat qui correspond à 1 équivalent temps plein. Il y a eu très peu de covid, seuls 2 cas importés par de nouveaux arrivants au centre. La Capacité est de 19 couchages. Il accueille également dorénavant des personnes suites à des violences conjugales. Le centre est ouvert 24h/24 depuis l'an dernier. En 2021, 151 personnes ont été accueillies dont 32 femmes, pour un total de 5488 nuitées. Parmi les 151 personnes nous trouvons ; 84 français, 12 européens, 15 du Maghreb et 40 toutes nationalités. Le séjour moyen est de 36 jours. La grande majorité a plus de 31 ans. 40% n'ont aucune ressource. Fin novembre, ils font une collecte alimentaire à Carrefour et Auchan (produit sec qu'il leur permet de tenir pratiquement l'année). Le prix de revient est de 35€ tout compris par personne et par jour. S'il le peut, l'hébergé donne 1€ par jour, ce qui a rapporté en 2021 2044€. Le résultat financier est excédentaire en 2021. Les Charmilles peuvent vivre grâce aux subventions obtenues d'un montant de 245 211€. (état, commerces, MBA, communes...).

- Prestation optimisation de la dette en cours, la commune ayant été sollicitée par la société Combofinance (question posée par Brigitte GUILLAUME). Combofinance procède à une analyse de la dette et se rémunère sur les économies générées. A suivre,
- Subventions touchées : solde fonds de concours voirie de 70K€ touché et solde DETR de 63K€ pour la rue de la Mairie + DETR bibliothèque : 113K€ touchés
- Notifications DETR 2022 reçues : adressage des voies communales 3 048€ de subvention (60%) ; extension et réhabilitation mairie 188 700€ de subvention (31.45%) ; vidéoprotection 3 928€ de subvention (35%) Brigitte : 2 tranches ? oui
- Fermeture de la mairie au public le 26 juillet au matin (Formation « COMEDEC » pour Claire et Pauline pour la mise en place de la dématérialisation des échanges en matière d'état civil entre communes et notaires

- Commande des disconnecteurs pour nos chaudières : Guérin 5 163,10€ ; Fèvre 5 526,19€, **ACGLS retenue 4 389,21€** ;
- Commande du système de traitement de l'air aux services techniques : LRI 10 568,86€ ; **ADC retenue 8 412€** (budget de 10 000€). Le Maire rappelle notre obligation de traiter l'air sur les machines.
- Recrutement Benoît BERGON 1^{er} août (chef d'équipe bâtiments) et Mélanie SERRA (référente familles) 29 août
- Chemin de l'espace intergénérationnel (éclairage installé)
- Vente à l'euro symbolique proposé pour un terrain chemin en Curobé à Monsieur DUBOIS (projection). En attente de sa réponse.
- Formation obligatoire de Steven MORANZONI : Le CNFPT nous informe qu'elle débute en septembre et se termine fin février. Formation en alternance.
- Autorisation par la commune de la vente d'un logement social de CDC habitat, mais gel des ventes futures rue Condeminal. Au sujet des logements sociaux, le Maire informe d'un contact récent avec Demeure Access. Après un souci avec le terrain réglé récemment, les travaux commenceront en Octobre. Le Maire demande un entretien du terrain immédiat tout de même car il se situe dans le Centre de la ville. En ce qui concerne CERFIL, un contact récent aussi pour une livraison des travaux fin 2023. Ils commencent en octobre. François COLLOVRAY demande qui reprend l'OPAC. Le Maire répond qu'il n'y a rien de définitif. Hésitation sur le nombre de logements qui passeraient de 27 à 19 ou 23. On ne sait pas. Brigitte GUILLAUME regrette la situation actuelle car la commune a toujours fait des démarches pour avoir un quota supérieur de logement social, ceci afin de combler le déficit et c'est remis en cause. Le Maire assure que la commune fait en ce moment le maximum pour attirer les bailleurs sociaux. Mais il n'y a rien d'acté. A savoir qu'une commune n'a plus le droit de faire des logements sociaux, et qu'il y a une modification de la loi SRU. La dérogation pour la commune pourrait prendre fin, fin d'année. MBA regarde avec la Préfecture pour obtenir une dérogation de 3 ans de plus. Mais il faudrait que l'on puisse raisonner à l'échelle intercommunale pour la comptabilisation des logements sociaux, pas commune par commune.
- Commémoration 14 juillet à 11h arbre du souvenir. Le Maire encourage la présence des élus

11. Tour de table

Les conseillers municipaux sont invités à s'exprimer publiquement.

SEVERINE GUILLOUX informe de l'organisation d'une réunion de commission 3S à la rentrée.

DIDIER PIN revient sur le Job Dating du 19 mai. Un questionnaire a été envoyé aux entreprises qui sont satisfaites à 90% de l'organisation de cet évènement ; 90% sont favorables à un job dating par an ; postes recherchés : 20% dans l'industrie et autant pour le BTP, tout le reste à 10% (agricole, restauration, administratif, etc.); 90% sont prêts à revenir : entre mars et juin sont les dates souhaitées. A améliorer : la communication autour du Pressoir, affichage des offres d'emploi ; 57% des postes ont été pourvus, postes sans

qualification particulière. 75% des entreprises sont contentes de leurs recrutements. Il y a 40% de CDI.

Accueil de nouveaux foodtrucks dans la commune

- Foodtruck nourriture asiatique et convention tous les vendredis soir de 17h30 à 21h00 sur le parking de maison de pays, et ce à compter du 01/07/2022.
- Foodtruck pâtes fraîches (place de l'église les lundis, électricité nécessaire)

Retour sur le succès du marché nocturne : 22 commerçants. Pas de souci particulier. François COLLOVRAY dispose d'un potentiel important

Marché de Noël : envoi de pré-inscriptions pour les commerçants dès cet été et on fera le bilan à la rentrée. Pas d'inquiétude à avoir sur le nombre de participants.

Réunion en juin sur les arboviroses en Préfecture avec comme vecteur de transmission, le moustique tigre

STÉPHANIE ARQUÉ fait un point sur l'appli « La Chapelle en Poche », avec 1285 téléchargements et 63606 vues. Les pages les plus visitées sont « l'actualité » avec 15292 vues, ensuite arrivent l'agenda 6134 vues et l'emploi 6030 vues.

9 juin AG de l'ADMR avec Jean-Emmanuel SCOTTO : bénéficiant de 8 aides à domicile, et de 2 porteurs de repas. Le bilan financier est à l'équilibre. Satisfaction avec la téléassistance, retour de l'enquête de satisfaction excellente. Remerciement à la mairie pour le prêt du préau. Leur activité est en hausse et ils manquent de bénévoles.

17 juin AG du FLAC : annulation de spectacles sur le 2eme semestre en 2021. Projet 2022 maintien des différentes section Amitiés Saône et Vigne, Théâtre enfant, Théâtre adulte, Loisirs et marche et Arts plastique. Elle informe les conseillers de leur calendrier d'animations pour la fin de l'année. Le bilan 2021 est sain. Ils n'ont pas de demande de subvention en 2022 et remerciements à Bulle de vie. Monsieur Prevel se retire de la présidence. Le Maire dit que ce sera une présidence à 12 têtes avec un collègue.

18 juin RDV avec les conscrits pour la présentation du bureau et manifestations à venir. Participation au Forum et Marché de Noël.

24 juin AG CRU

25 juin AG Gym volontaire : 62 inscrits dont 2 enfants. 15 nouvelles adhérentes l'an dernier. Cours maintenus cette année. Budget, léger déficit mais rien de grave. Reprise des cours le 5 septembre et tarifs inchangés. Election de Josiane Moulin en tant que Secrétaire

PHILIPPE LOURENCO s'interroge sur l'accueil des contrats d'apprentissage. Le Maire dit que le jeune qui sera accueilli aux services techniques apprend un métier actuellement (passe un CAP) que nos agents pratiquent au quotidien tout au long de l'année et que les communes en accueillent régulièrement

Il revient ensuite sur les cérémonies à l'église au moment du marché dominical, avec la position gênante du commerçant devant le parvis. La commune devra en être informée suffisamment longtemps à l'avance pour prévoir une bonne cohabitation de la place.

PIERRE-YVES PERRACHON évoque la flavescence. Les traitements ont été faits. Quid de l'obligation des particuliers, difficile de savoir si cela a été fait. Selon lui, il faudrait que ces traitements privés soient faits par des professionnels pour être sûr de leur efficacité.

Il revient sur la Nuit du Chénas le 10 juin dont il est très satisfait du résultat. 240 repas servis. Remerciements à la commune pour l'accueil et l'aide apportée. Il s'agit d'une fête tournante avec Chénas, donc à voir si pérennisée à La Chapelle ou pas en fonction des volontés de chacun. Si c'est le cas, prévoir une date annuelle fixe et voir tout de suite la disponibilité de la salle du Pressoir en cas de repli.

Séverine FALCOTET rappelle la présence de chiens accompagnés de leur maître au cimetière, malgré l'interdiction. Il s'agit d'une incivilité difficile à régler.

Guillaume BOUCHACOURT a le plaisir d'annoncer la naissance de son 3^e enfant le 3 juin, le petit Manoë. Félicitations à toute la famille !

SANDRINE JAILLOUX a assisté au Conseil d'école Nelson Mandela. Il y aura 408 élèves à la rentrée. Maintien des 18 classes, 6 classes en maternelles avec 144 élèves et 12 classes en élémentaire avec 264 enfants + IME avec 8 enfants.

La psychologue scolaire du RASED a tiré la sonnette d'alarme à propos de la sociabilisation des enfants post-COVID. Inquiétudes, surtout pour les grandes sections de maternelles. Projet avec rêve de gosse à Charnay, association qui soutient les enfants porteurs de handicap, dits « extraordinaires ». Journée à Charnay avec un baptême de l'air organisé. Ecole satisfaite de la reprise de projets pédagogiques cette année. La distribution aux CM2 des clés USB se déroule avec le Maire jeudi matin.

Au collège, 527 élèves sont attendus à la rentrée, contre 597 l'an dernier. Grosse baisse. Des sections sportives dans d'autres collèges ou des départs dans le privé ou MFR, notamment, peuvent expliquer ces départs.

115 élèves ont reçu les félicitations 3 fois de leurs Conseils, soit 20% d'élèves. C'est très bien.

Les enseignants sont très mécontents de l'organisation du marché de Noël. Le Maire a déjà répondu. La salle des sports est une installation municipale, et le collège nous verse une subvention basée sur 1796h d'activités sportives, dont l'extérieur, alors qu'ils effectuent 3237h uniquement à l'intérieur. La réponse est claire.

Philippe LOURENCO regrette l'attitude de la Principale envers les parents et familles. Le dialogue fermé avec elle.

Gala de danse : a mis en avant les enfants de la balle qui étaient extraordinaires ce soir-là.

Les Tambronx ont fait une réception avec le CRU chapellois et Cru Chénas pour verser des dons à l'association le rêve de Marie dream. A cette occasion, le CCJ a remis le don des loupottes de 308€

AG du CRU : 8^e saison avec 118 adhérents, dont une majorité de femmes. Retour des compétitions apprécié, avec une participation au marathon de Prague. 1^{ère} saison avec le

crossfit. Section marche dynamique. Bilan financier satisfaisant. Recherche de bénévoles pour le Tour des Crus.

Elle profite de cette occasion pour remercier toutes les associations chapelloises de leur dynamisme.

Réception le 1^{er} juillet des bénévoles de Bulle de Vie pour les remercier de leur action tout au long de l'année : informatique, aide aux devoirs, enfant de la balle, cours de français aux ukrainiens.

Chiffres pour l'AG de l'Office de Tourisme Communautaire : sur MBA en 2021 : 485 000 nuitées, 505 000 visiteurs sur les 8 sites les plus visités de MBA.

11,6 ETP au niveau du personnel, 25 membres au Conseil d'Administration, 300 participants à la vélo gourmande, 17 300 visiteurs accueillis à l'office, 1 539 visiteurs en visites guidées, etc.

Après l'AG, une conférence animée par « idées tourisme » sur le thème du changement de comportement des touristes suite aux crises traversées et de l'oénotourisme, écoresponsabilité. Très intéressant.

FRANCK BARRET informe du maintien par le Préfet du niveau de vigilance pour la consommation d'eau dans le secteur de La Chapelle et dans tout le département.

Il informe de la rencontre avec une riveraine de la zone verte pour l'entretien de 2 arbres en limite de propriété. Accord pour le partage des frais d'élagage.

Rencontre avec des riverains du lotissement Pré de la Maison pour un problème de sortie de ce lotissement. Un courrier est fait au Département pour avis.

Entretien du chemin en Curobé : Il s'agit d'un chemin de desserte. Compliqué de trouver une solution adéquate.

Quartier des Blémonts : problème d'écoulement des eaux de ruissellement dans une propriété. Intervention en régie. La commune fait au mieux.

Prochain Conseil lundi 5 septembre à 20h

Séance levée à 22h01

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 4 JUILLET 2022

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINÉES LORS DE LA SÉANC

<i>Numérotation</i>	<i>Objet</i>
42/2022	Désignation du secrétaire de séance
43/2022	Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 7 juin 2022
44/2022	Tarif des repas au restaurant scolaire
45/2022	Tarifs ALSH et périscolaire du mercredi
46/2022	Demande de subvention amicale Boules chapelloise
47/2022	Ressources humaines : actualisation du tableau des effectifs
48/2022	Recours aux contrats d'apprentissage

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 4 JUILLET 2022

<i>Nom et prénom</i>	<i>Fonction</i>	<i>Emargement</i>
CARREAU Hervé	Maire	
BARRET Franck	Premier adjoint	
JAILLOUX Sandrine	Deuxième adjointe	
PIN Didier	Troisième adjoint	
GUILLOUX Séverine	Quatrième adjointe	
JOSEPH Alain	Cinquième adjoint	
ARQUÉ Stéphanie	Sixième adjointe	
BARCELLA Florence	Conseillère municipale	Pouvoir à Séverine FALCOTET
BOUCHACOURT Guillaume	Conseiller municipal	
CARRACO Laetitia	Conseillère municipale	
CHAMPALE Martine	Conseillère municipale	
COLLOVRAY François	Conseiller municipal	
ESTEVEES Carlos	Conseiller municipal	Pouvoir à Bernard GONNET
FALCOTET Séverine	Conseillère municipale	
FRANQUEMAGNE Laurence	Conseillère municipale	Pouvoir à Sandrine JAILLOUX
FROMENTÉ Gaël	Conseiller municipal	
GAUTREAU Fabienne	Conseillère municipale	
GIL Isabelle	Conseillère municipale	
GONNET Bernard	Conseiller municipal	
GUILLAUME Brigitte	Conseillère municipale	
LOURENÇO Philippe	Conseiller municipal	
MOULIN Josiane	Conseillère municipale	
PERRACHON Pierre-Yves	Conseiller municipal	Pouvoir à Gaël FROMENTÉ
PETIT Bernard	Conseiller municipal	
SAUNIER Gilles	Conseiller municipal	

SCOTTO Jean-Emmanuel	Conseiller municipal	
THOMAS Stéphanie	Conseillère municipale	